



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale des médias EMEK
Commission fédérale des médias COFEM
Commissione federale dei media COFEM

Rapport annuel 2020

de la Commission fédérale des médias COFEM

Table des matières

Résumé	2
1 Thèmes traités actuellement par la COFEM	3
1.1 Groupe de travail sur le système de la communication et des médias	3
1.1.1 Discussions avec des experts	3
1.1.2 Premiers résultats: oui à une aide, mais divergence quant à la forme	4
1.2 Groupe de travail sur les plateformes	4
1.2.1 Rapport: bouleversements dans la branche des médias - Conséquences?	4
1.2.2 Développement du sujet	5
1.3 Groupe de travail journalisme: le journalisme en période de coronavirus	5
1.3.1 Résultats: informer et communiquer	5
1.3.2 Evaluation par la COFEM: bonne prestation des médias	6
2 L'engagement de la COFEM dans le contexte des dossiers actuels de politique des médias	6
2.1 Contribution de la COFEM au rapport de l'OFCOM sur les perspectives des médias	6
2.2 Discussion sur d'autres modèles de financement pour les médias en ligne	7
2.3 Discussion sur l'octroi des nouvelles concessions du service public régional	7
2.4 Participation à des consultations et à des consultations des offices	7
2.4.1 Consultation des offices: "Message sur le train de mesures en faveur des médias".	7
2.4.2 Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la loi sur les télécommunications (LTC)	7
3 La Commission et le secrétariat	8
3.1 Organisation du travail	8
3.2 Composition la COFEM	8
3.3 Secrétariat, représentation de l'OFCOM	8
4 Aperçu: calendrier et contacts	8
4.1 Calendrier des séances	8
4.2 Autres séances	9
Membres de la COFEM 2020	9

Résumé

En 2020, la crise du coronavirus a marqué les activités de la Commission fédérale des médias. La plupart des séances plénières régulières et les discussions des groupes de travail en présentiel ont été remplacées par des rencontres en ligne. Malgré des conditions plus difficiles, la Commission a réussi à poursuivre ses travaux. Le groupe de travail sur le futur système de la communication et des médias (KOMOR) a mené des discussions avec différents experts sur des modèles de financement durables, en particulier des fondations, et créé une première base de discussion sur la politique des médias. Le groupe "Plateformes", qui se penche sur une interprétation moderne du service public, a également poursuivi son projet. Quant au groupe sur le journalisme, il s'est consacré aux conditions de travail des professionnels des médias au temps du coronavirus. Le résultat est un rapport qui donne largement la parole aux intervenants.

1 Thèmes traités actuellement par la COFEM

Début 2020, la Commission fédérale des médias (COFEM) a inscrit trois thèmes prioritaires pour sa planification de législature, en concertation avec l'OFCOM et le DETEC. Elle a repris des thèmes qu'elle approfondit depuis un certain temps, tout en réagissant aux défis actuels. Dans le détail, trois groupes de travail ont planché sur le système de la communication et des médias (1.1), sur les plateformes (1.2) et sur le journalisme (1.3).

La pandémie de coronavirus a parfois ralenti le travail de la COFEM. Toutes les étapes de travail prévues n'ont pas toutes pu avancer comme prévu. Ce contexte particulier a aussi donné la possibilité d'aborder la situation et la vie quotidienne du journalisme dans des conditions de pandémie et la couverture journalistique de ce sujet.

1.1 Groupe de travail sur le système de la communication et des médias

Depuis quelques années déjà, la COFEM cherche à savoir comment le futur système des médias pourrait être structuré. Ses réflexions sont guidées par le souci de garantir à long terme l'offre d'informations nécessaire à la cohésion sociale et à une démocratie libérale et participative. En 2018, la Commission a publié un [document](#) sur l'avenir des médias en Suisse, en particulier sur le financement futur des médias, sur le service public à l'ère du numérique et sur l'évolution de l'utilisation des médias.

En 2020, le groupe de travail a travaillé sur des modèles d'aide durables, en tenant compte des conflits d'objectifs juridiques (notamment constitutionnels), fédéraux, réglementaires et de politique médiatique.

1.1.1 Discussions avec des experts

Durant l'été 2020, le groupe de travail a consulté des experts sur différents modèles de financement appliqués en Suisse et à l'étranger. Il était en particulier intéressé de connaître leur avis sur les quatre questions suivantes:

1. L'urgence et la légitimité de l'aide aux médias
2. S'il faut soutenir les médias, que faut-il soutenir en particulier (offre, production, distribution, utilisation, genre, portée, etc.)?
3. Quelle forme doit prendre le soutien? Quelles sont les approches existantes?
4. A quelles conditions l'aide doit-elle être fournie (normes minimales, critères de qualité, pertinence, audience, demande, structures, ranking, défaillances du marché, etc.)?

Les experts suivants ont participé aux discussions:

- Elizabeth Hansen, chercheuse au Berkman Klein Center for Internet & Society de la Harvard University (Boston) et responsable du programme Sustainable News au Shorenstein Center. Domaine de recherche: avenir des médias, modèles économiques, nouveaux modèles économiques pour les médias locaux, etc.
- Magda Konieczna, professeure à la Temple University (Philadelphie). Domaines de recherche: avenir et financement du journalisme, modèles économiques sans but lucratif pour les médias.
- Micky Lee, professeur à la Suffolk University (Boston). Domaines de recherche: économie des médias, de l'information et de la finance
- Christian Ankowitsch, association "Fleiss & Mut" ("Diligence & Courage") (programmes de financement de projets journalistiques, réalisés grâce aux fonds de la fondation)
- Susanne Sugimoto, présidente de la fondation "Savoir pour tous".
- Beat Glogger, initiateur de la fondation "Savoir pour tous", fondateur de la plateforme internet de journalisme scientifique higgs.ch
- Wilhelm Krull, directeur général fondateur de la fondation "The New Institute".
- François Longchamp, président de la fondation Aventinus
- Philippe Bischof, directeur de Pro Helvetia

- Frédéric Gonseth, réalisateur de films et co-président de l'association FiJou, pour le financement du journalisme, co-initiant Media Forti

1.1.2 Premiers résultats: oui à une aide, mais divergence quant à la forme

L'ampleur et la variété des participants aux entretiens se reflètent dans la richesse des conceptions quant à la forme que devront avoir les mesures d'aide. Les premières évaluations des discussions montrent que tous les experts interrogés sont en principe favorables à l'aide au journalisme, même si les raisons et donc aussi les approches privilégiées diffèrent. Il est clair, cependant, que ni la "défaillance du marché" ni aucune autre raison économique ne justifient à elles seules d'accorder une aide. Des conceptions normatives entrent également en considération.

Les participants à la discussion ont fourni des éléments de réflexion sur les concepts de mise en œuvre. Il a été question de l'aide directe ou indirecte, du soutien au contenu, aux infrastructures ou aux organisations, éventuellement aussi d'une combinaison de plusieurs éléments. Les personnes interrogées se sont montrées plutôt sceptiques quant à une aide versée aux utilisateurs (p. ex. sous forme de bons). Toutes se sont prononcées en faveur d'une gestion indépendante forte et ont rejeté une supervision étatique directe. Dans l'ensemble, elles sont restées plutôt vagues sur les questions relatives à la forme concrète des modèles d'aide.

Un rapport est prévu (mi-2021), basé sur la consultation ainsi que sur les réflexions et les discussions en plénière de la COFEM.

1.2 Groupe de travail sur les plateformes

Depuis un certain temps, la COFEM s'intéresse également au vaste champ de sujets qui s'ouvre dans le contexte de la numérisation et des changements que celle-ci implique pour les médias, la communication et la société.

Le rapport "[Services de streaming et plateformes: défis pour les médias et le public](#)" a été présenté lors d'un événement public à Berne le 30 janvier 2020. L'événement a été suivi par environ 75 personnes intéressées, qui ont discuté du document en six petits groupes.

1.2.1 Rapport: bouleversements dans la branche des médias - Conséquences?

Dans la première partie, le rapport évalue d'une part le bouleversement de la branche des médias induit par les offres proposées sur l'internet et d'autre part les changements que ce bouleversement provoque au niveau des habitudes d'utilisation. De nouveaux intermédiaires, de nouvelles formes d'offres et de transmission (plateformes et services de streaming) modifient fondamentalement l'interaction entre le public, la politique et les médias. Les offres groupées (presse) et les offres de radio et de télévision linéaires sont concurrencées par les plateformes sur le marché de la publicité et sur celui des utilisateurs.

La COFEM examine à quelles conditions les diffuseurs nationaux pourraient s'imposer face à l'offre gigantesque de Netflix & Co. Avant tout, il s'agira de considérer les contributions des diffuseurs concessionnaires sous le prisme de la politique des médias. Il conviendra d'examiner quelles mesures réglementaires peuvent être prises. En ce qui concerne les services de streaming, la COFEM a présenté plusieurs propositions dans son rapport.

Une autre partie du document traite des possibilités et des dangers que recèlent les plateformes pour la démocratie. D'une part, celles-ci offrent aux individus et aux groupes un accès plus facile au public; elles ouvrent de nouvelles possibilités d'information, de discussion et de participation. D'autre part, elles représentent aussi un défi pour la démocratie. Le nouveau comportement des annonceurs et des utilisateurs des médias entraîne une perte de revenus pour les médias traditionnels. Ces changements n'affectent pas seulement le financement du journalisme (transfert de la publicité et de l'utilisation vers les moteurs de recherche et les réseaux sociaux); avec leurs algorithmes, les plateformes modifient aussi fondamentalement la structure et les processus de la communication publique. La COFEM préconise une aide directe au journalisme et à l'innovation pour que le journalisme puisse encore être financé à l'avenir. Les fonctions d'information et d'analyse remplies par le journalisme doivent être maintenues.

En outre, il est nécessaire d'avoir une interprétation moderne du service public. La SSR doit pouvoir remplir son mandat de prestations avec une offre à la demande personnalisée, basée sur des algorithmes. Cependant, un algorithme de service public ne doit pas répondre à une logique commerciale.

Le document aborde également le nouveau mode de communication publique par les plateformes. Celles-ci permettent de diffuser des contenus problématiques, qu'il s'agisse d'incitation à la haine et à la violence ou de désinformation ciblée. La COFEM est d'avis que les plateformes doivent avoir une part de responsabilité. Elle propose des formes de corégulation. Ces mesures devraient être coordonnées et approuvées au niveau européen. Parallèlement, les compétences médiatiques et numériques doivent être renforcées. En ce qui concerne les algorithmes, les plateformes devraient être tenues de mieux expliquer aux utilisateurs comment les résultats de recherche et les recommandations sont obtenus, et de mieux évaluer les effets de leurs algorithmes sur la société (obligation de transparence).

1.2.2 Développement du sujet

"Les discussions du 30 janvier 2020 montrent notamment la nécessité d'avoir une interprétation moderne du service public. Partant de cette constatation et en consultation avec l'OFCOM, la COFEM et son groupe de travail sur les plateformes ont affiné le propos et commencé à examiner plus en profondeur le service public dans la société des plateformes. Le sujet sera traité compte tenu de la personnalisation (offres à la demande), du développement collaboratif des contenus et des formats et de la contextualisation du service public dans l'écosystème des médias. Des experts fourniront des éléments de réflexion dans ces domaines. En outre, le groupe de travail recherche des "projets phares", c'est-à-dire des projets ayant un caractère exemplaire. L'achèvement de ces travaux est prévu pour la mi-2021.

1.3 Groupe de travail journalisme: le journalisme en période de coronavirus

En 2020, le groupe de travail sur le journalisme a examiné les conditions de travail et la définition des rôles dans les rédactions pendant la crise du coronavirus. A l'été 2020, il a mené une enquête qualitative auprès de journalistes, de responsables de rubriques et de rédacteurs en chef de diverses entreprises de médias. L'enquête s'est déroulée sous forme de discussions de groupe en ligne dans les trois principales régions linguistiques de Suisse. Au total, 33 professionnels des médias ont donné un aperçu nuancé et multidimensionnel de la manière dont ils ont traversé la crise jusqu'à présent. Dans le rapport final, la COFEM documente et résume les entretiens et complète ce qui a été dit par ses propres conclusions. Le riche matériel de discussion contient de nombreuses expériences et conclusions partagées en commun. Les discussions montrent également que chaque organisation de médias a suivi sa propre voie. Les différences dans la manière de traiter la crise découlent des types de médias, de leur taille, des ressources à disposition, de la portée des médias ainsi que des régions (linguistiques), avec leurs cultures et leurs préoccupations spécifiques face au COVID.

1.3.1 Résultats: informer et communiquer

Selon l'évaluation faite par les professionnels des médias, dans la période de crise aiguë (1^{ère} vague), les médias ont joué leur rôle d'intermédiaire dans le sens du Conseil fédéral et se sont le plus souvent abstenus de toute position critique. Le renforcement de la communauté et la gestion commune de la crise étaient au centre des préoccupations. Nombreux sont ceux qui ont souligné l'importance de leur fonction et considéré leur prestation comme un "service public". L'intensification de l'interaction avec le public en faisait aussi partie. Dans leur travail, les médias ont réagi aux besoins de la population.

Dans la phase aiguë, le virus a été le principal thème traité par les médias, "les informations factuelles prédominaient. Les conférences de presse régulières ont fourni beaucoup de matériel. De nombreux médias ont diffusé les conférences de presse en direct. Dans l'ensemble, les participants aux entretiens ont jugé bonne la politique de communication et d'information des autorités. Cependant, certains ont critiqué l'accès limité au Centre de presse du Palais fédéral. Après la première phase aiguë, les médias se sont à nouveau retrouvés dans leur rôle de filtre et de surveillance; ils ont fixé leurs propres priorités et parfois remis en question le travail des autorités. Les participants issus de petites et moyennes organisations ont souligné qu'ils ne disposaient pas de l'expertise d'un journaliste scientifique dans leur équipe et qu'ils ont dû s'en remettre à des voix extérieures.

La crise a contraint les professionnels des médias à faire du télétravail. Pour de nombreuses entreprises de médias traditionnelles, il s'agissait d'une expérience totalement nouvelle, qui impliquait une refonte en profondeur de la communication, de l'organisation du travail et de la gestion. Il a fallu instaurer de

nouveaux modes et de nouveaux instruments. La compatibilité entre télétravail et journalisme a suscité un débat animé parmi les intervenants. Les réunions virtuelles sont jugées efficaces, mais peu créatives. Par la force des choses, les entreprises de médias ont connu un développement dans le domaine de la technologie - les employés ont dû acquérir les compétences appropriées.

Dans l'ensemble, les journalistes sont satisfaits de leur prestation pendant la crise, mais ils se montrent aussi critiques, en particulier sur la question de savoir si et comment ils ont rempli leur fonction de quatrième pouvoir. Selon eux, ils auraient pu être un peu plus circonspects et faire preuve de distance, sans pour autant aller à l'encontre des directives du Conseil fédéral.

1.3.2 Evaluation par la COFEM: bonne prestation des médias

Dans ses conclusions, la COFEM souligne la bonne prestation des médias, qui ont su à la fois réagir et agir au cours de cette situation exceptionnelle. Ils se sont efforcés de faire leur travail et ont informé dans la mesure de leurs moyens. Ils se sont organisés d'une manière qui leur a permis de continuer à fonctionner en temps de crise. La crise du coronavirus a également montré à quel point les médias d'information sont importants et un journalisme de qualité essentiel. De même, la COFEM souligne qu'en temps de crise, les médias se démènent manifestement pour remplir un mandat public et rendre un service à la société - qu'ils soient ou non tenus de le faire en vertu d'une concession. Tous les médias se sont efforcés d'accompagner au mieux la population dans cette situation exceptionnelle en fournissant des faits, des informations de fond, des évaluations et aussi des conseils en matière de comportement et de santé. L'engagement à accomplir une tâche publique est important en termes de politique et de société démocratiques.

La Commission est également convaincue de la nécessité d'évaluer soigneusement le télétravail et l'utilisation de nouveaux outils, non seulement dans le domaine du journalisme, mais aussi dans de nombreuses autres professions. Dans quelle mesure le télétravail affecte-t-il la qualité du travail? D'un point de vue purement technique, il n'y a rien à dire contre le fait de travailler à domicile. Toutefois, le journalisme se nourrit aussi de discussions dans les rédactions. Le télétravail systématique risque en outre de favoriser la tendance à faire du journalisme de bureau et à apprêhender le monde par le prisme de Google. L'expérience sur le terrain manque. Il n'en reste pas moins que le télétravail présente des avantages éprouvés; il ne sera pas possible de retourner à "l'avant crise" et le journalisme, comme de nombreux autres domaines, connaîtra probablement des formes hybrides.

Le document de discussion a été publié sur le site web de la Commission des médias à la fin du mois de février 2021.

2 L'engagement de la COFEM dans le contexte des dossiers actuels de politique des médias

Au cours de l'année écoulée, la COFEM a une nouvelle fois été consulté par l'OFCOM.

2.1 Contribution de la COFEM au rapport de l'OFCOM sur les perspectives des médias

Dans le cadre du train de mesures en faveur médias, la COFEM a apporté sa contribution au rapport sur les perspectives des médias, que l'OFCOM a préparé à l'attention du Conseil fédéral. Elle a commencé ses travaux en 2019 déjà et a adopté sa contribution, intitulée "Tendances fortement disruptives dans le système suisse des médias", lors de la séance plénière du 24 janvier 2020. Elle y fait le bilan de la situation actuelle sur la base des travaux qu'elle avait réalisés jusque-là. Elle prévoit notamment de nouvelles disruptions, qui progresseront rapidement dans les médias, en particulier dans la presse. La course au rendement et l'intensification de la concentration des médias ont des conséquences négatives sur la diversité du contenu et des opinions journalistiques. Le rapport traite également du changement de comportement en matière d'utilisation des médias. Celle-ci se fait de plus en plus dans certains types de médias et est de plus en plus indépendante du temps et du lieu, mobile et individualisée. Les algorithmes influencent et guident de plus en plus le comportement des utilisateurs. Les intérêts commerciaux des opérateurs de plateformes sont au premier plan. La COFEM évalue un peu plus favorablement la situation du service public à financement mixte. Cependant, la télévision linéaire, en particulier, est également touchée par ce changement disruptif. Elle risque de perdre de son importance si, au vu des changements d'utilisation l'accès en ligne reste limité pour le service public. La contribution

de la COFEM au rapport sur les perspectives indique clairement que la "plateformisation" sera la constante qui dominera ces prochaines années, tant du côté des producteurs que de celui des utilisateurs, quel que soit le type de médias. Les plateformes ne font donc pas qu'exacerber la crise de financement des médias, elles modifient également la structure de la sphère publique ainsi que les processus sociaux d'information et de communication en général.

La contribution de la COFEM a été intégrée *in extenso* dans le rapport de l'OFCOM sur les perspectives. Le train de mesures, y compris le rapport sur les perspectives, a été transmis au Conseil fédéral le 29 avril 2020.

2.2 Discussion sur d'autres modèles de financement pour les médias en ligne

L'OFCOM a été mandaté par la CTT-N pour examiner d'autres bases de calcul dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne. Dans la version actuelle de cette loi, le chiffre d'affaires sert de base de calcul. La COFEM a discuté avec l'OFCOM des deux variantes "coûts d'hébergement" et "postes de professionnels des médias". Dans ses réflexions, l'OFCOM a tenu compte des contributions de la COFEM.

2.3 Discussion sur l'octroi des nouvelles concessions du service public régional

Dans le cadre de l'octroi des nouvelles concessions du service public régional à l'horizon 2025, la COFEM a discuté avec l'OFCOM des exigences et des critères qui doivent être élaborés pour l'appel d'offres. La question de savoir dans quelle mesure la linéarité est encore appropriée et comment les diffuseurs titulaires d'une concession seront encore en mesure de fournir le service public régional a fait l'objet d'un débat approfondi, compte tenu notamment du fait que la concession sera valable jusqu'en 2034.

2.4 Participation à des consultations et à des consultations des offices

Au cours de l'année sous revue, la COFEM a participé aux consultations et consultations des offices suivantes:

2.4.1 Consultation des offices: "Message sur le train de mesures en faveur des médias".

Dans son avis, la COFEM évalue le train de mesures comme étant globalement positif. Elle souligne l'importance de l'égalité de traitement quant aux conditions d'octroi de l'aide à la presse écrite et au domaine en ligne, et encourage l'expansion de ces mesures. La COFEM est favorable aux mesures d'aide générales élaborées dans le train de mesures en ce qui concerne la formation, les agences de presse, l'autorégulation et les infrastructures numériques. Pour ce qui est de l'aide aux médias en ligne, elle s'est régulièrement prononcée ces dernières années en faveur d'un soutien direct aux médias et neutre sur le plan technologique. En conséquence, la Commission soutient l'aide aux médias en ligne proposée dans la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne. Elle conseille toutefois de ne fixer dans la loi que les principes et de régler tous les détails au niveau des ordonnances, ce qui permettrait de réagir plus rapidement à la nécessité d'une adaptation. Afin de garantir un financement indépendant, son montant devrait être fixé dans la loi. En outre, la COFEM propose comme complément judicieux la mise en place d'un financement ciblé pour les start-up journalistiques, afin que les médias (notamment en ligne) existants ne soient pas les seuls bénéficiaires.

2.4.2 Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la loi sur les télécommunications (LTC)

Dans son [avis rendu](#) dans le cadre de la consultation, la COFEM a notamment évoqué la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Elle soutient les modifications proposées. Le renforcement de la position des consommateurs va dans le sens de la COFEM, qui souligne à plusieurs reprises l'importance de la compétence médiatique de la population et de l'utilisation compétente des appareils et des services. Dans son avis, la COFEM relève également que l'évolution des technologies de distribution (streaming; mise à disposition sur des sites internet; plateformes) et des secteurs qui fournissent des services de communication nécessite une vision réglementaire intégrale (réglementation de la convergence).

3 La Commission et le secrétariat

3.1 Organisation du travail

En 2020, le traitement et l'approfondissement de thèmes spécifiques au sein de groupes de travail temporaires a continué à faire ses preuves. En raison de la situation particulière, les réunions se sont tenues exclusivement en ligne. En 2020, la COFEM dans son ensemble et les groupes de travail ont fait leurs premières vraies expériences avec les séances virtuelles. Bien qu'elles permettent d'économiser des ressources - plus courtes, plus compactes, pas de temps de déplacement - elles sont également moins inspirantes, surtout lorsqu'il s'agit de discussions sur le contenu, de collecte d'idées ou d'échanges critiques-constructifs.

3.2 Composition la COFEM

Le 1^{er} janvier 2020, la COFEM a entamé sa nouvelle législature avec une composition plus jeune et légèrement plus féminine que l'année précédente. Lors de la première session plénière du 24 janvier 2020, François Besençon a été élu nouveau vice-président. Sylvia Egli von Matt a été confirmée comme vice-présidente.

Au 31 décembre 2020, sur un total de 15 membres, dix étaient germanophones, trois francophones, un italophone et un romanche. Six étaient des femmes et neuf des hommes.

3.3 Secrétariat, représentation de l'OFCOM

Martina Leonarz continue à diriger le secrétariat avec un taux de travail de 80%.

Bernard Maissen est directeur de l'OFCOM depuis le 1^{er} juillet 2020. Susanne Marxer a été élue directrice suppléante et cheffe de la division médias avec effet au 1^{er} novembre 2020. Tous deux ont participé aux séances plénières à titre consultatif.

4 Aperçu: calendrier et contacts

4.1 Calendrier des séances

En 2020, la Commission s'est réunie aux dates suivantes:

Date	Activités en bref / Invités
24 janvier 2020 Zurich	Election à la vice-présidence; discussion finale de la contribution de la COFEM au rapport sur les perspectives des médias à l'attention du Conseil fédéral; début de la discussion sur la consultation sur la révision de l'ordonnance relative à la loi sur les télécommunications (LTC); avis sur la consultation des offices relative au "Message sur le train de mesures en faveur des médias"; examen du fonctionnement et de l'organisation de la COFEM Invitée: Susanne Marxer (OFCOM, co-cheffe de la section Droit des médias)
6 mars 2020 Biénné	Evaluation de l'événement "Plateformes et services de streaming" et approfondissement de thèmes possibles; discussion sur un login commun; adoption de la consultation sur la révision de l'ordonnance relative à la loi sur les télécommunications (LTC); définition des thèmes et objectifs législatifs Invités: Samuel Studer, Samuel Mumenthaler (OFCOM), Peter Neumann, Abdi Scheybani, Martin Spycher (projet loggin commun Login Alliance)
27 avril 2020 En virtuel (1/2 journée)	Cycle de discussion: "Le coronavirus et ses conséquences pour les médias: évaluations des membres de la COFEM"; adoption de la planification de la législature; rapports des trois groupes de travail "Plateformes", "Système de la communication et des médias" et "Journalisme"
18 juin 2020 En virtuel (1/2 journée)	Groupe de travail "Système de la communication et des médias": Discussion sur des modèles d'aide durable, informations sur la manière de procéder du groupe de travail; groupe de travail "Plateformes": priorisation des sujets et

Date	Activités en bref / Invités
	première discussion; groupe de travail "Journalisme": Le journalisme au temps du coronavirus: Discussion sur la manière de procéder
16 septembre 2020 En virtuel (1/2 journée)	Groupe de travail "Système de la communication et des médias": premiers résultats des discussions, discussion; groupe de travail "Plateformes": informations; groupe de travail "Journalisme": premiers résultats des entretiens avec les journalistes
6 octobre 2020 Biénnie (retraite raccourcie)	Discussion avec l'OFCOM sur d'autres modèles d'aide pour les médias en ligne; contribution et échange avec Bakel Walden sur Play Suisse; discussion avec l'OFCOM sur le renouvellement de la concession du service public régional Invités: Bakel Walden (directeur Développement et Offre et chef du Digital Board à la SSR), Bettina Nyffeler, Simona Schmid (OFCOM)
23 novembre 2020 virtuel (1/2 journée)	Groupe de travail "Journalisme": discussion finale sur le document "Le journalisme au temps du coronavirus"; groupe de travail "Système de la communication et des médias": discussion sur la première conclusion intermédiaire; discussion interne concernant la succession du président de la COFEM

4.2 Autres séances

En 2020, le présidium élargi (président, vice-présidents) s'est régulièrement entretenu avec le secrétariat. En janvier, il s'est réuni pour une séance plus longue à Berne, consacrée à la planification annuelle et à la discussion commune sur l'orientation de la COFEM. Les autres séances ont eu lieu de manière virtuelle.

Les trois groupes de travail se sont également retrouvé lors de réunions en ligne, ce qui leur a permis d'avancer dans leurs travaux.

Le 30 juin 2020, François Besençon et Manuel Puppis ont participé à l'audition de la CTT-N relative au projet de train de mesures.

Membres de la COFEM 2020

Membres de la COFEM au 31 décembre 2020

Membre	Domaine d'activité, positions (auto-déclaration)
Otfried Jarren Président de la Commission	Professeur émérite de l'Institut für Kommunikationswissenschaft und Medienforschung, Université de Zurich
Nicolas Antille	Ingénieur EPFL en électricité
François Besençon Vice-président	Vice-président Communications Suisse (KS/CS)
Bertil Cottier	Professeur honoraire, Université de Lausanne; professeur émérite, Faculté des sciences de la communication, Université de la Suisse italienne
Sylvia Egli von Matt Vice-présidente	Journaliste BR, médiatrice
Milena Folletti	Responsable des programmes et de l'image, membre du Comité de direction de la Radiotelevisione svizzera di lingua italiana (RSI), Adjointe du directeur régional
Ladina Heimgartner	Head Global Media Ringier AG et CEO du Group Blick

Membre	Domaine d'activité, positions (auto-déclaration)
Anna Jobin	Senior Researcher à l'Institut Humboldt für Internet & Gesellschaft (Berlin)
Bea Knecht	Informaticienne, entrepreneuse, conseil d'administration de Zattoo, Genistat SA, Levura SA
Philip Kübler	Avocat, directeur ProLitteris
Andrea Masüger	Journaliste, délégué du conseil d'administration Somedia Press AG
Manuel Puppis	Professeur au Département des sciences de la communication et des médias (DCM) de l'Université de Fribourg
Markus Spillmann	Consultant et entrepreneur indépendant, président de la Fondation du Conseil suisse de la presse, président de l'International Press Institute (IPI)
Urs Thalmann	Avocat, directeur général de l'association des journalistes suisses Impressum, membre du comité du Conseil suisse de la presse
Clara Vuillemin	Présidente du comité du Project R et membre du conseil d'administration de Republik

Secrétariat, représentation de l'OFCOM (état au 31 décembre 2020)

Martina Leonarz	Cheffe du secrétariat de la COFEM
Bernard Maissen	Représentant de l'OFCOM, directeur
Susanne Marxer	Représentante de l'OFCOM, cheffe de la division Médias, directrice suppléante